



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

anciens combattants et victimes de guerre

Question écrite n° 36459

## Texte de la question

M. Christian Jacob appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur ses intentions quant à la reconnaissance officielle de la médaille du « Combattant de moins de vingt ans », qui serait un signe apprécié des plus jeunes français ayant sacrifié leur jeunesse à la défense de la patrie.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite que les mérites des plus jeunes de ceux qui combattirent volontairement pour la patrie et la liberté soient récompensés par une décoration officielle. Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants tient à préciser que la politique menée depuis de nombreuses années par la grande chancellerie des ordres nationaux, qui vise à ne pas multiplier les décorations afin de garder toute leur valeur à celles déjà existantes, ne laisse pas espérer que satisfaction puisse être donnée au souhait de voir créer une nouvelle distinction officielle.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Jacob](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36459

**Rubrique :** Décorations, insignes et emblèmes

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 octobre 1999, page 6113

**Réponse publiée le :** 27 décembre 1999, page 7415